



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

2

2017/2020



SOMMAIRE

LE CONTEXTE	P. 2
I. Diagnostic	P. 4
I.A Présentation de la ville	P. 4
I.B Actions municipales à destination des enfants et des jeunes	P. 4
I.B.1 : les actions pour les 2 ½ - 10 ans	P. 4
* actions menées sur le temps scolaire	P. 4
* actions menées sur le temps périscolaire	P. 5
* actions menées le mercredi et pendant les petites et grandes vacances	P. 6
I.B.2 : les actions pour les 11 – 25 ans	P. 7
* le Point Information Jeunesse	P. 7
* l' « accueil foyer »	P. 8
* les dispositifs annexes et soumis à des critères	P. 8
I.C.- Associations présentes sur le territoire et proposant des créneaux aux enfants	P. 9
I.D.- Public du PEDT	P. 10
* les accueils périscolaires	P. 10
* les accueils collectifs de mineurs (ACM)	P. 10
* les accueils jeunes	P. 10
* l'accueil des enfants allergiques et/ou porteurs de handicap	P. 10
I.E.- Atouts et contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT	P. 11
II. Les enjeux et orientations du PEDT	P. 12
II.A.- Modalités du PEDT	P. 12
* La durée du PEDT	P. 12
* Les demandes de dérogation à l'organisation du temps scolaire	P. 12
* Les périodes d'activités intégrées au PEDT	P. 12
* Les ressources mobilisables pour la mise en œuvre du PEDT	P. 12
* Les modalités d'information des familles	P. 13
* L'inscription aux activités intégrées dans le PEDT	P. 14
II.B. : les objectifs éducatifs du PEDT	P. 15
III. Les critères d'évaluation	P. 18
III. A.- la pertinence des actions inscrites dans le PEDT	P. 18
III. B.- l'efficacité des actions inscrites dans le PEDT	P. 18
III. C.- l'efficacité des actions inscrites dans le PEDT:	P. 19
IV. Les modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant	P. 20
V. Les signataires du PEDT	P. 20
VI. Annexes	p. 21

LE CONTEXTE

Préambule

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, associatifs...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Celles-ci sont la résultante de collaboration forte entre les acteurs du territoire qu'ils soient publics ou privés. Depuis 2014, cette action est inscrite dans le cadre d'un projet éducatif de territoire (PEDT). En effet, la refondation de l'École prévoit que les activités Périscolaires, prolongeant le service public de l'éducation, doivent être organisées dans le cadre d'un PEDT.

Son but est ainsi de tirer parti de toutes les ressources du territoire en créant ou renforçant les synergies, afin de garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves, en dehors du temps scolaire, mais également pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Le PEDT de la ville de Croix arrivant à son terme en 2017 après 3 ans de fonctionnement, il est temps d'en faire l'évaluation et d'y apporter les ajustements nécessaires au regard de celle-ci. L'objectif est ainsi de définir les orientations de politique éducative et des principes d'actions, proposant un service public de qualité, adapté aux spécificités locales et aux besoins des enfants pour la période 2017/2020.

Le projet éducatif territorial (PEDT) : un cadre d'action pour 3 ans :

Les dispositions prises dans le cadre de la réforme du temps scolaire induisent de nouvelles articulations entre les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école.

Le PEDT présente l'organisation des actions éducatives mises en place en cohérence avec tous les partenaires. Il formalise l'engagement de chacun et fixe pour 3 ans les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation.

Le PEDT est un engagement contractuel entre les collectivités, les services de l'Etat et les autres partenaires. Des conventions complémentaires pourront, le cas échéant, être annexées à ce présent PEDT.

La réforme des rythmes scolaires :

La réforme de l'organisation du temps scolaire à l'école primaire a pour but de permettre aux enfants de mieux apprendre en répartissant les heures de classe sur un plus grand nombre de jours dans l'année et en privilégiant les moments de la journée où ils sont les plus attentifs. Elle conduit à rassembler les élus et toute la communauté éducative autour de cet objectif. Pour ce faire, des directives ont été établies :

- 24h d'enseignement hebdomadaire sur **9 demi-journées** incluant le mercredi matin (8 demi-journée actuellement) et sur **36 semaines**
- une journée de classe de **maximum 5 heures 30** (6h actuellement)
- une demi-journée de **maximum 3 heures 30**
- une pause méridienne de **1 heure 30 au minimum**
- des Activités Pédagogiques Complémentaires (**APC**) sous la responsabilité des enseignants seront organisées **en groupes restreints** afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel des autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école, en lien avec le projet éducatif territorial sur **36 heures annuelles**. Elles ne relèvent pas du temps obligatoire, elles nécessitent de recueillir l'accord des représentants légaux. Leur organisation générale est proposée par le conseil des maîtres et arrêtée par l'IEN.

La ville de Croix a souhaité mettre en place la réforme des rythmes scolaires à partir de septembre 2014 afin de prendre un temps de réflexion avec les acteurs locaux.

La démarche croisienne en 2013 a été la suivante :

- Un questionnaire présentant 6 organisations de la semaine a été distribué aux familles. Ces dernières pouvaient en proposer un 7ème (mars 2013)
- Des réunions de concertation ont eu lieu avec les parents d'élèves élus et les enseignants (avril et mai 2013)
- Une réunion avec les clubs et associations a permis d'exposer la réforme, le projet croisien et de les solliciter pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (septembre 2013)

A la majorité, les décisions suivantes ont été prises :

- Les enfants auront désormais classe le mercredi matin jusqu'à 11h30 et le temps scolaire sera allégé de 45 minutes les autres jours, pour une fin des enseignements à 15h45 soit:
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 15h45
Mercredi : 8h30 à 11h30
- Possibilité de décalage horaire entre l'école maternelle et l'école élémentaire de rattachement (seuls les parents d'élèves et les enseignants des écoles Raspail et J. Zay ont souhaitées décaler leurs horaires: l'école maternelle Raspail débute 10 minutes plus tôt, ceci pour faciliter les conduites des parents ayant des enfants dans 2 établissements distincts)
- Une pause méridienne de 2h. Il n'est pas possible de diminuer le temps de repas en raison du nombre d'enfants fréquentant la restauration scolaire dans certaines écoles et afin de maintenir la qualité de ce temps que nous accompagnons déjà d'activités péri éducatives.

La démarche croisienne de 2014 à 2016 a été la suivante :

- Des réunions du comité de pilotage des rythmes scolaires ont eu lieux plusieurs fois pendant les 2 première années du PEDT 2014/2017
- Des réunions de concertation ont eu lieu avec les parents d'élèves élus et les enseignants au sein des conseils d'écoles (juin, octobre et décembre 2016)
- Des temps d'échanges avec les clubs et associations ont permis d'étoffer notre évaluation et d'exposer le nouveau projet croisien.

A la majorité, les décisions suivantes ont été prises :

- Les enfants auront toujours classe le mercredi matin jusqu'à 11h30 et le temps scolaire sera allégé d'une demi-journée par semaine (de 3h), pour une fin des enseignements à 11h30 ce jour-là soit:

	Groupe d'écoles 1	Groupe d'écoles 2	Groupe d'écoles 3
Lundi	8h30 - 11h30	8h30- 11h30 / 13h30 –16h30	8h30- 11h30 / 13h30 – 16h30
Mardi	8h30- 11h30 / 13h30 – 16h30	8h30 - 11h30	8h30- 11h30 / 13h30 – 16h30
Mercredi	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
Jeudi	8h30- 11h30 / 13h30 – 16h30	8h30- 11h30 / 13h30 –16h30	8h30 - 11h30
Vendredi	8h30- 11h30 / 13h30 – 16h30	8h30- 11h30 / 13h30 –16h30	8h30- 11h30 / 13h30 – 16h30

- Possibilité de décalage horaire entre l'école maternelle et l'école élémentaire de rattachement (seuls les parents d'élèves et les enseignants des écoles Raspail et J. Zay ont souhaitées décaler leurs horaires: l'école maternelle Raspail débute 10 minutes plus tôt, ceci pour faciliter les conduites des parents ayant des enfants dans 2 établissements distincts)
- Une pause méridienne de 2h. Il n'est pas possible de diminuer le temps de repas en raison du nombre d'enfants fréquentant la restauration scolaire dans certaines écoles et afin de maintenir la qualité de ce temps que nous accompagnons déjà d'activités péri éducatives.

Toutefois, le **Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques** donne aux communes de nouvelles perspectives d'organisation. Le Président de la République ayant annoncé, courant mai, cette possibilité laissée aux municipalités de revenir à quatre jours, la ville de Croix a souhaité recueillir l'avis des familles en mettant en place une grande concertation (référendum de toutes les familles et avis des conseils d'écoles) visant à discuter l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours.

L'ensemble de ces instances ont émis un avis favorable pour un retour à une semaine scolaire à 4 jours et ce dès septembre 2017 (78.58% des parents d'élèves et 8 conseils d'écoles)

	Maintien des TAP	Semaine de 4 jours en septembre 2017	Semaine de 4 jours en Septembre 2018	Vote blanc et Nul	Total des bulletins
Nbr de vote	233	1126	38	36	1433
%	16,26%	78,58%	2,65%	2,51%	100,00%

Après cette période de concertation, il est proposé la mise en place de l'organisation des rythmes scolaires suivante :

	Matin	Après midi
Lundi	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
Mardi	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
Mercredi		
Jeudi	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
Vendredi	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30

I. DIAGNOSTIC

I.A.- Présentation de la ville :

Croix est une ville de 20 640 habitants. La commune est divisée en 4 quartiers.

- Le quartier Beaumont / Barbieux : il est composé d'ensembles d'habitations collectives, d'habitats individuels et de rues pavillonnaires. Il dispose d'un parc mais présente peu d'équipement de proximité.
- Le quartier Canal / Planche Epinoy : il est composé d'ensembles d'habitations collectives et d'habitats individuels. Il dispose d'un centre commercial, de bars, brasseries et restaurants et d'une ludothèque associative.
- Le quartier Centre / Saint Martin : il est composé d'ensembles d'habitations collectives et d'habitats individuels. Il se distingue par un tissu économique important (commerces, bars, brasseries, restaurants, garages...) ainsi que par les services mis à disposition des habitants : Conservatoire à Rayonnement Communal, piscine, complexe sportif, Centre de la Petite Enfance, police municipale, MJC/Centre Social, salles de spectacle et service jeunesse
- Le quartier Saint Pierre / Mackellerie : il est composé d'ensembles d'habitations collectives et d'habitats individuels. Ce quartier se distingue par des commerces et un certain nombre de services aux habitants : antenne de la Protection Maternelle Infantile (PMI), structure d'accueil de la petite enfance, épicerie solidaire, bibliothèque associative, serres municipales. Il dispose également de salles de sport et de spectacle.

L'ensemble de la ville se caractérise par une forte hétérogénéité sociale.

I.B.- Actions municipales à destination des enfants et des jeunes:

I.B.1 : les actions pour les 2 ½ - 10 ans

* actions menées sur le temps scolaire :

Les services municipaux travaillent étroitement avec l'Education Nationale depuis maintenant de longues années :

- par la mise en place et le financement d'actions pédagogiques pour les écoles maternelles et/ou élémentaires sur des thématiques variées, telles que :
 - ✓ la santé et la nutrition : les dangers dans la maison, le sommeil, l'hygiène, les gestes pour sauver et se protéger, les dangers d'internet, le respect de soi, la découverte des 4 saveurs et des 5 sens, comment équilibrer un goûter, un repas, les boissons et leurs effets sur la santé
 - ✓ l'environnement : un jardin pour l'école, plantation d'une haie réservoir, découverte des ruches et du métier d'apiculteur
 - ✓ l'intergénérationnel autour de compositions florales
 - ✓ la citoyenneté : actions de sensibilisation au handicap, junicode, formation de mini médiateurs, rallye nature (les enfants ont un circuit à respecter et ramassent les déchets présents sur leur passage), découverte de la commune, des élus et des missions de chacun
 - ✓ la culture : découverte du patrimoine local sous forme de rallye, intervention des Dumistes dans les classes volontaires
 - ✓ des classes thématiques (culture et patrimoine, environnement et développement durable, sport et santé, citoyenneté, prévenir pour protéger) : durant 1 semaine, les enfants sont sensibilisés par des actions ciblées à la thématique choisie par l'enseignant.
- par le déploiement des pratiques sportives :
 - ✓ 2 éducateurs sportifs municipaux proposent des activités sportives aux élèves des écoles élémentaires (135h d'encadrement par an pour l'ensemble des écoles élémentaires publiques)
 - ✓ 5 maîtres-nageurs assurent la découverte de la natation aux élèves des écoles élémentaires (49h d'encadrement par an pour l'ensemble des écoles élémentaires publiques)

- par l'ouverture culturelle avec la participation des classes volontaires aux rencontres chantantes
- par l'organisation des rencontres entre grandes sections de maternelle et cours préparatoires
- par le travail du devoir de mémoire : les enfants sont sensibilisés tout au long de l'année à travers les témoignages (de déportés, de résistants, d'enfants ou petits-enfants de soldats), des visites scolaires mais également par des cérémonies comme la pose de plaques commémoratives dans chaque école élémentaire ainsi que d'une stèle commémorative au cimetière de la commune.

La commune invite également les écoles à participer, chaque année, à la semaine santé (organisée par le Centre Municipal de Prévention Santé avec l'aide de partenaires). Cette manifestation permet de sensibiliser les enfants à l'environnement et à la santé (hygiène, équilibre alimentaire, gestes qui sauvent...).

Enfin, la commune a fortement investi dans un parc informatique (matériel + réseau filaire) afin que les élèves des écoles élémentaires puissent bénéficier des nouvelles technologies (Tableaux Blancs Interactifs, tablettes, imprimante multifonction, vidéoprojecteur, visualiseur...) et que les enseignants de tout niveau puissent travailler dans de bonnes conditions techniques (150 000€ prévu sur la période 2017/2020)

*** actions menées sur le temps périscolaire :**

La commune organise des accueils périscolaires matin (7h30 – 8h20), midi (11h30 – 13h20) et soir (16h30 – 18h30).

Accueils du matin : la commune a mis en place des accueils déclarés en accueils de loisirs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). En raison d'effectifs faibles (environ 100 enfants pour 11 écoles), la commune a procédé à des regroupements de maternelles et élémentaires ; il y a donc 4 sites recevant des maternelles et des élémentaires et 1 site accueillant uniquement des maternelles.

Accueils du midi : toutes les écoles croisiennes disposent d'un restaurant scolaire. Ces accueils ne disposent pas du label qualité de la DDCS. Les enfants profitent d'activités encadrées par des animateurs qualifiés et d'un repas. La pause méridienne est organisée en 2 services de restauration (parfois en service continu pour les sites accueillant beaucoup d'enfants). Environ 1700 enfants profitent de cette prestation (soit 77% des enfants scolarisés).

Accueils du soir : la commune a mis en place des accueils déclarés en accueils de loisirs auprès de la DDCS.

15h45 - 16h30 / 15h45 - 17h15 : toutes les écoles croisiennes disposent de TAP.

* tous les soirs de 15h45 à 16h30 : activités ludiques encadrées par des animateurs qualifiés

*un soir par semaine de 15h45 à 17h15 et pour les élémentaires uniquement : activités spécifiques encadrées par des animateurs qualifiés et par des agents municipaux disposant d'un diplôme spécifique (éducateurs sportifs, Maîtres-nageurs sauveteurs, professeurs de musique)

Le nombre d'enfants présents avoisine les 335 (soit 22% des enfants scolarisés)

16h30 - 18h30 : Nous comptons 8 sites d'accueils périscolaires

- 2 sites regroupent des maternelles et des élémentaires
- 2 sites accueillent uniquement des élémentaires
- 4 sites accueillent uniquement des maternelles

Le nombre d'enfants présents avoisine les 250 (soit 16% des enfants scolarisés)

Pour favoriser la continuité éducative tout au long de la journée, la commune a recruté 4 stagiaires fonctionnaires qui ont un rôle de référent des structures élémentaires ; les équipes des écoles maternelles sont, quant à elles, constituées d'atsem principalement.

Chaque équipe d'animation élabore un projet pédagogique présentant l'organisation déterminée depuis la prise en charge de l'enfant à 7h30 jusqu'à sa restitution à la famille à 18h30. Il précise les activités proposées sur les différents temps d'accueil.

Ces activités sont les suivantes :

- Pour les enfants des écoles maternelles :
 - Psychomotricité
 - Lecture d'histoires par des bénévoles du dispositif « lire et faire lire » (en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement)

- Jeux de société
 - Activités manuelles et artistiques
 - Activités en lien avec les différentes fêtes du calendrier
 - Jeux libres
 - Dans chaque école, activités mises en place selon un projet élaboré par l'équipe d'animation
- Pour les enfants des écoles élémentaires :
- Initiations sportives menées par les éducateurs sportifs municipaux
 - Activités sportives et culturelles mises en place par les animateurs (danse, sports collectifs, rencontres inter-écoles, etc...)
 - Réalisation d'un journal de la pause méridienne entre chaque période de vacances
 - Jeux de société
 - Activités manuelles et artistiques
 - Activités en lien avec les différentes fêtes du calendrier
 - Jeux libres
 - Dans chaque école, activités mises en place selon un projet élaboré par l'équipe d'animation

*** actions menées le mercredi (13h30 – 18h30) et pendant les petites et grandes vacances (8h – 18h):**

La commune organise des accueils de loisirs le mercredi après-midi et pendant les petites et les grandes vacances. Tous les sites sont habilités par la DDCS.

Mercredis loisirs : la commune a ouvert 2 sites maternelles (capacité d'accueil : 56 et 64) et 2 sites élémentaire (capacité d'accueil : 46 et 72).

Les familles ont la possibilité d'inscrire leur enfant à la demi-journée (13h30 – 17h) avec ou sans le repas du midi (11h30 – 13h30) mais ne peuvent pas choisir leur lieu d'inscription (il est fonction du lieu de scolarisation de l'enfant) afin de faciliter les navettes en bus ou à pied. Un système de garderie est mis en place après le temps d'activité soit de 17h à 18h30.

N.B. : Pour les familles ayant besoin d'un moyen de garde de 11h30 à 12h30 le mercredi, la commune a décidé de mettre en place une garderie en parallèle des mercredis récréatifs

Les accueils de loisirs pendant les petites et les grandes vacances : la commune organise des accueils de loisirs sans hébergement comme suit :

	2 ½ à 6 ans		6 à 11 ans	
	Nbre de sites	Capacité totale	Nbre de sites	Capacité totale
HIVER	2	96	1	108
PRINTEMPS	2	96	1	108
JUILLET	3	168	2	216
AOÛT	2	96	1	108
TOUSSAINT	2	120	1	108

Pour chacun de ces temps d'action, les activités sont adaptées à l'âge des enfants et à leur rythme. Elles s'articulent autour de projets pédagogiques dont les grands principes consistent à :

- Tendre à l'autonomie du jeune enfant
- Favoriser la créativité et l'imagination
- Favoriser l'émergence de la citoyenneté
- Stimuler la curiosité et l'esprit d'initiative
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant dans le groupe
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant dans le choix des activités
- Développer les échanges intergénérationnels
- Favoriser la participation et l'implication des parents

Il s'agit principalement :

- Activités sportives (dont jeux à la piscine)
- Activités culturelles (notamment partenariat avec la ludothèque associative, le Conservatoire à Rayonnement Communal et certaines associations sportives)
- Activités manuelles et artistiques
- Sorties ludiques ou de découverte
- Grands jeux
- Matinées joker (les enfants choisissent l'atelier qu'il souhaite et participe à l'activité pour le temps qu'il souhaite)

I.B.2 : les actions pour les 11 – 25 ans

Les principales caractéristiques de la jeunesse croisienne :

- La ville de Croix compte 20 676 habitants dont **5 444 jeunes de 11 à 29 ans (soit 26.33% de la population)** dont 2 817 jeunes de 16 à 25 ans.
- **L'indice de jeunesse** (rapport entre les moins de 20 ans / les plus de 60 ans) de la ville de Croix **est de 1,64** (IJ de la MEL= 1,50 ; IJ en France=1,11). Malgré un vieillissement de sa population, la ville de Croix peut être qualifiée de ville jeune au regard de ces chiffres. On constate dans les quartiers de St Pierre (QPV) et de la Mackellerie un indice de jeunesse très important avec une tendance au rajeunissement de la population et une diminution des personnes de plus de 60 ans.
- L'analyse des **moins de 20 ans** sur le territoire confirme la **forte concentration des populations jeunes sur la frange nord**, sur les quartiers de la Mackellerie et de Saint-Pierre. Paradoxalement, peu d'équipements destinés aux jeunes sont répertoriés sur ces quartiers.
- **790 croisiens âgés de 15 à 24 ans occupent un emploi** : 47,5% d'entre eux sont en contrat précaire, soit moins que ce que l'on observe sur les autres territoires (50% sur le Nord et 49% sur la France métropolitaine) et 33% sont à temps partiel, soit proportionnellement plus que sur le département (32%) et qu'en moyenne nationale (28%).
- **Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans sur le territoire de Croix est de 31.50%**. Il est supérieur de 6,3% à la moyenne des villes françaises. Pour autant, ces chiffres sont hétérogènes sur le territoire car une grande disparité existe entre les différents quartiers avec des taux d'emplois passant de plus de 200% en centre-ville à moins de 14% dans les quartiers Saint Pierre et Mackellerie.
- **La situation de décrochage du quartier Saint-Pierre est évidente au niveau de l'emploi et des prestations sociales**. En effet, l'augmentation, même faible, du taux de chômage global de la commune de Croix se traduit notamment dans le quartier Saint Pierre et renforce les difficultés observées de retour à l'emploi.
- Sur les **960 jeunes de 15-24 ans non scolarisés** en 2010 sur la commune de Croix, **1 jeune sur 5 n'a aucun diplôme (19,47%** : taux sensiblement identique au taux de la métropole européenne de Lille) ; 69% des jeunes sortis du système scolaire sans qualification sont âgés de 20-24 ans.
- La proportion de jeunes de 15-19 ans ayant un bas niveau de formation est moins élevée que celle du département (47% contre 53% sur le Nord) ; au contraire, la proportion de jeunes de 20-24 ans ayant un bas niveau de formation est plus élevée sur la commune (26% contre 24% sur le Nord).
- 26% des jeunes de 20-24 ans non scolarisés ont un niveau minimum de BAC+2 sur la ville en 2010, contre 24% pour le Nord et la France métropolitaine.
- 1 jeune croisien sur 6 (soit 17%) n'a ni emploi ni formation.
- Le taux de scolarisation de 15-24 ans sur le territoire de Croix est donc de 70.18%.
 - ➔ 15 - 17 ans : 766/ 796 soit 96.20% (hommes : 97.70% ; femmes : 94.80%)
 - ➔ 18 - 24 ans : 1211/ 2021 soit 59.90% (hommes : 59.30% ; femmes : 60.50%)

Les actions municipales pour la jeunesse :

La commune de Croix possède un espace jeunesse « lieu d'animation, de vie, d'information, de prévention et d'initiative ». Il est composé d'un Point Information Jeunesse (PIJ), d'un LALP et d'un accompagnement pour l'insertion.

→ Le volet médiation

Afin de dialoguer régulièrement avec les jeunes croisiens et surtout ceux qui sont les plus éloignés des institutions, une équipe de médiateur de rue intervient quotidiennement sur le territoire de Croix. Elle a pour objectif d'échanger avec les jeunes, de mettre en place des dispositifs de résolution de problème, d'améliorer la tranquillité urbaine, de « capter » et drainer des jeunes en voie de marginalisation vers l'espace jeunesse afin que ceux-ci soit pris en charge (loisirs, insertion, projets...).

Dans ce cadre, une continuité pédagogique est assurée car les animateurs de l'espace jeunesse sont également les médiateurs de rue.

Les espaces détente :

Les jeunes sont accueillis sur des structures sportives de proximité pour pratiquer différentes activités et rencontres basées sur les activités physiques et sportive. Cette action permet à la fois de proposer des temps de loisirs conviviaux mais également de toucher des jeunes éloignés des institutions et/ou en voie de marginalisation et ce afin de pouvoir les accompagner au sein de nos services.

→ Le volet loisirs :

Le LALP : Lieu d'accueil et de Loisirs de Proximité

Il se définit à Croix comme un :

- Lieu où les jeunes se retrouvent et se rencontrent dans un cadre agréable et convivial.
- Lieu propice au développement de projets individuels et/ou collectifs.
- Lieu où l'équipe d'animation privilégie l'écoute active, le respect mutuel et le bien être des jeunes.
- Lieu d'aide et d'entraide à la création ou rédaction de documents aidant à l'insertion des personnes.
- Lieu où la prise d'autonomie et de responsabilisation des jeunes 11-17 ans se construit progressivement.
- Lieu de construction et d'organisation de programmes d'activités.

Il se matérialise et s'organise:

Hors vacances scolaires pour les jeunes de 11 à 17 ans :

Mardi (17h – 19h), mercredi (14h – 19h), jeudi (17h30 – 19h30) et vendredi (17h30 – 19h)

Samedi : foot en salle de 11h à 13h

Pendant les vacances scolaires pour les jeunes :

- de 11 à 14 ans : Du lundi au vendredi de 10h à 17h : accueil dans une structure annexe de l'espace jeunesse. En été, ces jeunes peuvent bénéficier d'une semaine de stages d'initiation (arts numériques, culture urbaine, sports brésiliens...)
- de 14 à 17 ans : Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h : accueil dans les salles de sports de la ville ou propositions de sortie. Du lundi au vendredi de 17h à 19h : accueil foyer

Les jeunes peuvent ainsi bénéficier d'activités en libre accès (tennis de table, jeux de console...) et de sorties (aqualud, cinéma, piscine, paintball, lasergame, bowling, patinoire, ski nautique, accrobranche, escalade, initiation au light painting, rencontre avec des jeunes d'autres villes, rencontre avec les joueurs du LOSC, matchs de foot au Grand Stade de Lille, meeting d'athlétisme au Grand Stade de Paris...)

→ Le volet insertion :

Dans ce cadre de l'Espace Jeunesse, un service d'accompagnement à l'insertion est développé en 3 volets :

- Le Point Information Jeunesse
- Le dispositif « Boite à projet »
- L'accompagnement personnalisé

Le Point Information Jeunesse (PIJ) : il propose un panel d'informations sur différentes thématiques (enseignement, formation continue, vie pratique, loisirs, logement, santé, Europe et étranger, jobs et initiatives) et dispose d'un « point presse » (journaux locaux, magazines, revues spécialisées, programmes et informations culturelles régionales).

Le PIJ met également deux postes informatiques avec connexion internet et logiciels spécifiques à disposition des jeunes. L'accès est gratuit.

Enfin, il y est proposé un accueil individualisé ou en groupe pour la construction d'un projet professionnel ou de loisirs.

« La boîte à projet » (soumis à des critères):

- Aide aux départs autonomes ou humanitaires : en partenariat avec le département du Nord, Croix met en place un dispositif d'aide aux départs autonomes. Ce dispositif permet aux jeunes de 16 à 25 ans ayant un projet humanitaire, culturel, sportif ou de vacances (seul ou en groupe) de bénéficier d'une aide financière et d'un accompagnement dans la mise en œuvre du projet
- Aide à l'adhésion : les jeunes de 11 à 18 ans qui souhaitent s'inscrire à un club ou une association sportive peuvent bénéficier d'une aide financière (entre 15 et 25% du coût de l'adhésion prix en charge en fonction du quotient familial).
- Aide au BAFA : les jeunes de 17 à 25 ans qui souhaitent passer le BAFA peuvent bénéficier :
 - ✓ d'une aide financière pour l'inscription au stage de base : la commune avance les frais et le jeune s'engage à rembourser 80% de la somme engagée dès le stage pratique.
 - ✓ d'un tarif préférentiel pour l'inscription au stage de base dans la limite des places disponibles.
 N.B. : le nombre de jeunes pouvant bénéficier d'une aide financière pour le BAFA est limité.
- Découverte du métier d'animateur : les jeunes de 16 ans souhaitant découvrir le monde de l'animation avant de se former peuvent bénéficier d'une première expérience de terrain. Ils sont positionnés dans des équipes d'encadrement en plus du quota légal et observent les animateurs pendant 2 ou 3 semaines d'accueil de loisirs.
N.B. : le nombre de jeunes pouvant intégrer ce dispositif est limité
- Aide au permis de conduire : les jeunes de 18 à 25 ans qui ont besoin du permis de conduire pour travailler ou se former peuvent bénéficier d'une aide financière pour les heures de conduite (20 heures maximum) dans la limite de l'enveloppe budgétaire et en lien avec la mission local Val de Marque qui recommande les dossiers de candidature.

L'accompagnement personnalisé :

En partenariat avec de nombreux partenaires locaux publics et privés, les jeunes de l'espace jeunesse sont orientés si nécessaire vers les dispositifs de la formation et de l'emploi (mission locale, pôle emploi...). Dans ce cadre, une partie des jeunes (décrocheurs ou pré décrocheurs scolaires, jeunes en voie de marginalisation...) a besoin d'un accompagnement spécifique pour leur permettre de comprendre et répondre aux exigences de nos partenaires ou des dispositifs existants.

Pour ce faire, un projet intercommunal regroupant les villes de Croix, Hem, Roubaix et Lys les Lannoy est en cour de déploiement pour la période 2016/2020. Celui-ci vise à la mutualisation des outils d'accompagnement (profilage, personne et lieu d'accompagnement, procédure de suivi...) avec comme objectif d'améliorer le niveau de suivi de chaque jeune.

Un agent municipal est directement en charge de l'accompagnement des jeunes croisiens qui ne répondent pas ou pas suffisamment aux exigences de nos partenaires. Son rôle est d'accompagner le jeune dans sa démarche de projet d'insertion (prise et accompagnement aux rendez-vous, dialogue avec les partenaires, intégration dans le milieu associatif, intégration dans les projets de l'espace jeunesse...)

I.C.- Associations présentes sur le territoire et proposant des créneaux aux enfants :

Associations culturelles :

Association	Effectif des moins de 18 ans
Association Philatélique croisienne	1
Grupo tipico provincias de Portugal (chorale)	1
Tem studio (école de théâtre)	50
Ad Phil devoir de mémoire	0
Maison des jeunes croisiens	932

(Effectifs 2015-2016)

Associations sportives :

Association	Effectif des moins de 18 ans
Foyer Saint Pierre (Basket)	125
Olympique croisien (Basket)	148
American boxing club	10
Iris club de foot	450
La Patriote (gymnastique sportive et artistique)	203
Gymnastique volontaire	0
Iris club de judo	168
Croix karaté club	98
Les Angélines (majorettes)	16
Club culturiste croisien	50
Club nautique de Croix	154
Union bouliste croisienne	7
AS Victor Hugo- section tennis	116
AS Victor Hugo- section tennis de table	34
AS Victor Hugo- section tir	10
Les carabiniers de Croix	6

(Effectifs 2015-2016)

I.D.- Public du PEDT :

1/ Les accueils périscolaires et les TAP : le public concerné est celui des enfants de 2 à 11 ans scolarisés dans les écoles publiques croisiennes

Ecoles	Cycle	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Lucie Aubrac	Maternelle	5	141
La Fontaine	Maternelle	4	83
Raspail	Maternelle	4	93
Voltaire	Maternelle	4	110
J. Macé	Maternelle	4	105
Nadaud	Maternelle	4	83
TOTAL maternelle		25	614
Lucie Aubrac	Elémentaire	8	178
J. Lebas	Elémentaire	8	191
J. Jaurès	Elémentaire	7	166
Malraux	Elémentaire	8	179
J. Zay	Elémentaire	8	200
TOTAL élémentaire		39	914
TOTAL		64	1528

(Effectifs au 1^{er} janvier 2017)

2/ Les accueils collectifs de mineurs (ACM) : le public concerné est celui des enfants et des jeunes croisiens de 2 à 14 ans. Après la période d'inscription, s'il reste des places, les ACM sont ouverts aux extérieurs sous certaines conditions (extérieurs payant une taxe professionnelle sur la commune de Croix et personnel communal extérieur à la commune).

3/ Les accueils jeunes : le public concerné est celui des jeunes croisiens de 11 à 17 ans.

4/ L'accueil des enfants allergiques et/ou porteurs de handicap :

Les enfants porteurs de handicap sont accueillis dans les sites d'accueil après conventionnement avec la famille et parfois un représentant du corps médical. De plus, certains bâtiments ont été aménagés afin d'accueillir ce public (école avec un ascenseur, avec éclairage spécifique, avec filtre UV sur les fenêtres...)

Enfin, et grâce aux relations intercommunales, nous pouvons trouver des solutions pour certains enfants dans les villes partenaires.

Les enfants allergiques (allergie alimentaire) ou ayant un souci de santé nécessitant la prise de médicament (problèmes d'asthme, problèmes gastriques, micovicide...) sont accueillis sur tous les temps d'animation après établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Il existe 2 types de PAI :

- PAI médicamenteux : une fiche précise les modalités de la prise de médicament. Si la prise de médicament nécessite une démarche particulière, les infirmières municipales, les parents et le médecin scolaire rencontrent pour une explication aux enseignants et aux animateurs qui auront à prendre en charge l'enfant.
- PAI complet : une fiche précise le ou les aliments allergènes. L'enfant est accueilli en accueil périscolaire avec un prix préférentiel mais les parents doivent fournir le goûter.

I.E.- Atouts et contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT :

* Les atouts et leviers :

- Un territoire peu étendu qui facilite les déplacements et un minibus municipal de 31 places.
- Un patrimoine riche et diversifié avec des équipements culturels et sportifs de qualité.
- Une politique sportive forte : aide à l'adhésion à un club ou une association pour les jeunes de 11 à 17 ans, intervention des éducateurs sportifs sur le temps scolaire, lors des pauses méridiennes, des TAP et pendant les vacances, intervention des maîtres-nageurs municipaux sur le temps scolaire et les TAP.
- Une maîtrise dans l'organisation d'accueils collectifs puisque la commune propose déjà des accueils périscolaires matin et soir, des pauses méridiennes, des TAP, des mercredis loisirs et des accueils de loisirs petites et grandes vacances.
- Une collaboration forte entre l'Education Nationale et les services municipaux, avec la mise à disposition de moyens humains, matériels et financiers, l'organisation commune de manifestations, le soutien apporté par des ateliers pédagogiques dans le domaine de la santé, de l'environnement, de la culture et de la citoyenneté ainsi que l'attention portée au développement des nouvelles technologies.
- Une longue expérience de partenariat entre associations et ville.
- Des personnels formés et qualifiés dans le domaine de l'animation, du sport et de la culture.

* Les contraintes et les moyens de les pallier :

- Le minibus dispose de 31 places ; il est donc nécessaire de prévoir des transports supplémentaires pour acheminer l'ensemble des enfants vers leurs lieux d'activité.
- Dans certains quartiers, le taux d'activité de la population est non négligeable : la disponibilité des parents pour participer aux activités est réduite. Pour favoriser la parentalité, il est important de repenser la dynamique existante dans les écoles maternelles et qui a tendance à s'atténuer à mesure que l'enfant grandit.

II. LES ENJEUX ET ORIENTATIONS DU PEDT

II.A.- Modalités du PEDT :

* La durée du PEDT :

Elle sera de 3 ans maximum en sachant que la 1^{ère} année de mise en œuvre est une année de test. Des modifications pourront être apportées en fonction de l'évaluation réalisée par les comités de pilotage et d'évaluation créés pour le suivi de la réforme des rythmes scolaires.

* Les demandes de dérogation à l'organisation du temps scolaire :

Pour l'année scolaire 2017-2018, la commune de Croix devra effectuer une demande de dérogation puisque les horaires d'école proposés dépasseront-5h30 sur la journée. En effet, nous souhaitons revenir à la semaine de 4 jours.

* Les périodes d'activités intégrées au PEDT :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 (accueils périscolaires matin)
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30 (pauses méridiennes)
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30 (accueils périscolaires soir)
- Les mercredis de 8h00 à 18h30
- Les vacances scolaires de 8h à 18h30

* Les ressources mobilisables pour la mise en œuvre du PEDT :

Les ressources humaines :

- Les services de la ville : loisirs et actions éducatives, Espace Famille, sports, culture, espaces verts, Centre Municipal de Prévention Santé, médiation, CCAS soit :
 - 4 adjoints d'animation
 - 9 CDI « animateur »
 - 16 atsems
 - 2 éducateurs sportifs
 - 2 maîtres-nageurs
 - 1 animatrice au goût
 - 1 infirmière
 - 2 DUMIST
 - Des professeurs de musique
 - Des jardiniers
 - Les animateurs des foyers de personnes âgées
- Les enseignants
- L'Inspectrice et les conseillers pédagogiques de l'Education Nationale
- Les parents
- Les partenaires existants (La ligue de l'enseignement, Société Saint Vincent de Paul)
- Les associations sportives et culturelles
- Des intervenants extérieurs selon les besoins
- La MJC

Les ressources matérielles :

- Le complexe sportif Henri Seigneur : 1 salle omnisports, 1 salle de tennis, 1 salle pour les arts martiaux et le tennis de table, 2 terrains de football synthétiques, 1 terrain de handball extérieur, 2 terrains de basket extérieurs
- La piscine municipale
- La salle Sandras : 1 salle de gymnastique, 1 stand de tir à 10m et à 25m
- La salle Romain Rolland : 1 salle omnisport et 1 salle de musculation
- La salle de sport J. Zay : 1 dojo
- Un boulodrome
- Le Conservatoire à Rayonnement Communal
- La salle Dedecker : 2 salles d'activité
- Le centre culturel J. Brel : 1 salle de spectacle, 1 cuisine aménagée, 2 salles d'activité
- La salle de concert Debussy
- La maison de la Mackellerie : 4 salles d'activité

- L'espace jeunesse : 1 salle d'activités et 1 cuisine aménagée
- Les écoles maternelles et élémentaires publiques
- Un minibus municipal de 31 places
- Deux véhicules de fonction
- Une tablette par structure pour assurer le pointage des enfants et disposer des informations administratives et de santé des inscrits. Ces tablettes servent également de téléphone
- Le matériel pédagogique sportif pour l'initiation à toutes les disciplines sportives ainsi qu'aux nouvelles activités et aux arts du cirque.

Les ressources financières :

- Les participations financières des familles
- La subvention du département en soutien à la mise en place des accueils collectifs de mineurs sans hébergement (A.C.M.S.H.)
- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : convention PSO, aide spécifique et contrat « enfance – jeunesse »
- Le budget municipal alloué aux A.C.M.S.H., aux mercredis loisirs, aux pauses méridiennes et aux accueils périscolaires.

* Les modalités d'information des familles :

Les familles peuvent suivre l'actualité de la commune via le site « Espace Famille » accessible depuis le site de la ville.

Elles disposent également de tracts informatifs à l'accueil du service Espace Famille.

Pour les accueils périscolaires matin et soir et la pause méridienne:

Un document expliquant les modalités d'inscription et une plaquette informatives sont transmis aux familles par l'intermédiaire des enseignants début mai. Sont ajoutés à cet envoi : le règlement intérieur et les dossiers d'inscription (pour un dépôt des dossiers complétés avant le 15 juillet).

Pour les mercredis loisirs et les centres de loisirs :

Un mail est envoyé aux familles une ou deux semaines avant la période d'inscription pour informer des dates, des lieux d'accueil et des horaires d'ouverture. De plus, des flyers sont distribués par l'intermédiaire des enseignants avant chaque période d'inscription.

Pour les activités « jeunesse » :

Un flyer est distribué régulièrement aux collégiens. De plus, une communication est faite dans le journal municipal.

* L'inscription aux activités intégrées dans le PEDT:

Toutes les inscriptions sont réalisées auprès du service Espace Famille. Pour toutes les activités, la participation financière des familles est à partir de septembre 2017 au taux d'effort par tranche selon le quotient familial déterminé par le rapport revenu global avant abattement (revenu annuel du foyer : salaires, pensions, rentes et revenus des capitaux mobiliers) /nombre de personnes vivant au foyer :

Les tranches sont déterminées comme suit :

- ♦ A : Quotient familial inférieur ou égal à 3 829 €,
- ♦ B : Quotient familial entre 3 830 € et 6 200 €,
- ♦ C : Quotient familial entre 6 201 € et 9 000 €,
- ♦ D : Quotient familial entre 9 001 € et 12 000 €,
- ♦ E : Quotient familial entre 12 001 € et 20 000 €
- ♦ F : Quotient familial supérieur à 20 001 € ou sur non présentation de l'avis d'imposition.
- ♦ G : Extérieur.

Pour les accueils périscolaires matin et soir et la pause méridienne:

Les familles inscrivent leur enfant en régulier (l'enfant vient tous les jours et toute l'année) ou en occasionnel (l'enfant vient une fois par semaine ou plusieurs jours mais sur une période donnée). Les familles peuvent inscrire ou désinscrire leur enfant 5 jours avant la date effective d'activité. En raison de la modification du logiciel de gestion, le délai d'inscription et de désinscription pourrait être réduit à 48h à partir de janvier 2018.

Pour les mercredis loisirs :

Les familles peuvent inscrire leur enfant en demi-journée, avec ou sans repas ou à la journée complète. Une garderie est proposée de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30. Les inscriptions se font au trimestre. En dehors des périodes d'inscription, les familles peuvent inscrire leur enfant en respectant un délai de 15 jours avant la date effective d'activité. Elles peuvent être remboursées d'une activité non réalisée sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant. En raison de la modification du logiciel de gestion, le délai d'inscription et de désinscription pourrait être réduit à 48h à partir de janvier 2018. Quant à la période d'inscription, elle pourrait être effective pour l'année entière et plus uniquement au trimestre.

Pour les accueils de loisirs :

Les inscriptions sont proposées sous forme de forfait à la semaine : 5 jours. Les familles précisent, lors de l'inscription, les jours de présence de l'enfant (En grande majorité, les familles choisissent de ne pas inscrire leur enfant le mercredi). En cas d'absence, les familles devront présenter un certificat médical pour être remboursées d'une activité non réalisée. Sans justificatif, une facturation sera établie. Il est possible d'annuler une inscription à une activité au plus tard 15 jours avant le début de l'accueil de loisirs pour les petites vacances et 3 semaines avant le début de l'accueil de loisirs pour les grandes vacances. Une garderie est proposée de 8h à 9h et de 17h à 18h.

Pour les activités jeunesse :

Hors vacances scolaires pour les jeunes de 11 à 17 ans :

Les jeunes doivent se munir de la carte jeunesse pour avoir accès à l'accueil foyer et aux sorties proposées le mercredi.

Pendant les vacances scolaires pour les jeunes :

- de 11 à 14 ans :

Les inscriptions sont proposées sous forme de forfait à la semaine : 4 jours ou 5 jours comme pour les accueils de loisirs des 2 ½ - 10 ans. A la fin de la période d'inscription, s'il reste des places disponibles, les jeunes peuvent s'inscrire à la demi-journée à condition de respecter un délai de 48h.

- de 14 à 17 ans :

Les jeunes doivent se munir de la carte jeunesse pour avoir accès à la quasi-totalité des activités proposées. Par contre, ils devront participer au coût des activités spécifiques.

II.B. : les objectifs éducatifs du PEDT

Depuis plusieurs années et à travers ses actions (A.C.M.S.H., mercredis loisirs, actions périscolaires – pause méridienne, accueils périscolaires- Point Information Jeunesse) aux côtés de différents partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général et Régional, Education Nationale, Direction de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale, Comités de quartier et Familles, associations), notre ville s'est notamment fixé comme objectif d'accompagner les enfants et adolescents vers l'âge adulte où ils seront décideurs et acteurs de leur vie, en les amenant à une citoyenneté active.

Avec l'aide de son personnel qualifié permanent ou saisonnier, Croix veut aider ces jeunes à trouver des repères, des racines, à apprendre à se connaître, à devenir autonomes et responsables.

C'est notamment par l'organisation des accueils de loisirs et périscolaires que la municipalité souhaite participer à l'éducation des enfants aux adolescents.

Il ne faut pas oublier que dans de nombreuses familles, les parents travaillent et doivent faire garder leurs enfants. C'est une volonté municipale que de répondre à cette demande en missionnant les équipes organisatrices et pédagogiques de faire en sorte que ces accueils dépassent le simple cadre du mode de garde pour en faire une structure éducative.

Au-delà des objectifs qui participent à l'éducation de l'enfant, la municipalité souhaite également donner des orientations visant à garantir la qualité, faire des accueils de loisirs et périscolaires de véritables acteurs de la vie locale.

Quatre axes de développement ont été définis, ainsi que quelques pistes de travail. Libre aux équipes pédagogiques de développer chaque point, sous couvert bien entendu des services Jeunesse et Loisirs / Actions éducatives :

1/ Proposer aux familles des accueils de qualité :

- Tous les accueils sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et respectent la réglementation en vigueur
- Les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés
- La sécurité des enfants est assurée pleinement :
 - * Pour les accueils périscolaires matin et soir : les enfants restent dans leur école pour participer à des activités ludiques
 - * Pour les pauses méridiennes, les A.C.M.S.H. et les mercredis loisirs : les activités ont lieu soit dans l'école soit dans une des structures municipales.
 Les déplacements se font en bus ou à pied avec un encadrement suffisant.
 - * Pour tous les types d'accueil : les enfants et les jeunes bénéficient de locaux adaptés et ne sont jamais seuls.

2/ Participer à l'épanouissement et à l'éveil des enfants :

Durant les accueils périscolaires, les pauses méridiennes, les mercredis loisirs et les A.C.M.S.H., des activités diverses et variées sont proposées aux enfants en fonction de leur âge et de leurs envies. Différentes thématiques sont abordées : le sport (terrestre et aquatique), la culture, les arts plastiques, les jeux (collectifs, individuels, de société, grands jeux...), la découverte locale et régionale. Ces activités sont organisées autour d'une seule et même thématique mais déclinées selon les envies et compétences des différentes équipes. Ce thème est déterminé pour une année d'après les propositions des directeurs d'A.C.M.S.H. et conformément à la décision de l'élue à la Jeunesse et à la Petite Enfance.

3/ Favoriser les échanges :

- Animations intercommunales : la commune de Croix s'est associée aux communes de Hem et Wasquehal pour monter des projets autour des loisirs des enfants et des jeunes.
- Séminaire des directeurs et adjoints des ACM d'été : différentes animations sont mises en place par les coordinateurs des 3 villes pour améliorer la qualité d'accueil, pour échanger, pour uniformiser le travail en équipes et coopérer.
- Stage d'une semaine autour d'un thème commun (arts numériques, culture urbaine, les sports brésiliens /hors foot !...): les jeunes de 11 à 14 ans se rencontrent autour de différents ateliers et prépare un spectacle pour rendre compte de ce qu'ils ont appris ou réalisé.
- Stage de base BAFA : chaque année et à tour de rôle, une des communes organise une session de base BAFA dans l'une de ces structures municipales. Avant la mise en place, elle est chargée de rechercher et proposer un organisme de formation aux autres villes.
- Rencontres intergénérationnelles :
 - Lecture de livres jeunesse dans les écoles : ce projet, mis en place en partenariat avec la FLASEN, permet aux enfants des écoles maternelles et élémentaires de bénéficier de temps de lecture menés par un bénévole retraité (lors des pauses méridiennes et des accueils périscolaires soir ainsi que sur le temps scolaire en partenariat avec les enseignants).
 - Participation à l'organisation du banquet des aînés : les enfants des mercredis loisirs réalisent le décor de la salle, proposent un interlude chanté ou dansé pour le plaisir des aînés...
 - Rencontres autour de compositions florales : les élèves volontaires rencontrent des personnes âgées pour une activité commune. Par groupe de 3 (2 enfants et 1 personne âgée), ils réalisent des compositions florales qu'ils ramèneront chez eux.

- Actions ponctuelles pendant les vacances : une ou plusieurs activités communes sont organisées à chaque période de vacances. Les enfants peuvent également réaliser un spectacle qu'ils vont présenter dans un foyer ou maison de retraite ou réaliser un spectacle avec les personnes âgées...

La commune souhaite fortement pérenniser ces actions qui sont riches et appréciées tant par les enfants que par les personnes âgées.

- Rencontres inter-centres :

- Les directeurs des mercredis loisirs ou des accueils de loisirs organisent des manifestations communes à plusieurs centres (grande kermesse, spectacle de Noël, spectacle de fin de centre...)
- Les directeurs de centres organisent des rencontres entre enfants avec des centres de loisirs de communes proches et ne faisant pas partie du groupe intercommunal (Halluin, Hellemmes, Tourcoing...)

- Partenariats avec les associations de la ville (MJC et Iris club de foot) :

- Pendant les vacances d'avril, les jeunes de l'Espace jeunesse rencontrent tous les midis (lors du repas) les jeunes en stage de foot.
- Lors de certaines sessions de vacances, les jeunes bénéficient d'animations au sein de la MJC (stage numérique...)

4/ Développer les relations parents / enfants / équipes d'animateurs :

- L'équipe est à l'écoute des familles. Elle se rend disponible pour toute demande formulée et ce, quel que soit le temps d'animation concerné.
- Les équipes organisent des réunions avec les enfants pour recueillir leurs remarques et idées afin de répondre au mieux à leurs attentes.
- Les parents pourront participer bénévolement aux comités d'usagers mis en place à partir de septembre 2017 afin d'évaluer l'organisation et l'intérêt des animations proposées, les tarifs ou toutes questions relatives à la vie scolaire, périscolaire et extrascolaire...
- Des questionnaires de satisfaction seront régulièrement distribués ou mis à disposition sur le site Espace Famille afin de recueillir remarques et commentaires pour améliorer encore nos accueils.

III. LES CRITERES D'EVALUATION

Le but de l'évaluation est d'analyser les effets d'une action, d'un projet et de porter un jugement. Cette évaluation s'articule autour de critères ayant trait à l'organisation générale et s'effectue à partir des objectifs fixés. Pour ce faire, il est nécessaire de déterminer des indicateurs.

III. A- La pertinence des actions inscrites dans le PEDT:

La pertinence concerne l'adéquation de l'action avec les problèmes identifiés ou les besoins réels. Elle doit être évaluée tout au long du cycle de l'action.

Type d'action	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Pour l'ensemble des actions	90% des problèmes identifiés ont été résolus rapidement	95% des demandes des familles en termes de moyen de garde ont été satisfaites
	Le comité d'usager s'est réuni au moins 3 fois dans l'année	90% des parents sont satisfaits de l'organisation mise en place
		90% des participants sont présents aux réunions
Les acteurs éducatifs se sont réunis au moins 5 fois dans l'année		90% des besoins repérés des enfants sont satisfaits
		90% des enseignants, animateurs et agents municipaux sont satisfaits de l'organisation mise en place pour favoriser la continuité éducative

III. B- L'efficacité des actions inscrites dans le PEDT:

L'efficacité concerne l'utilisation rationnelle des moyens à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, humain et organisationnel). La question centrale que pose le critère d'efficacité est « l'action a-t-elle été mise en œuvre de manière optimale ? »

Type d'action	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Pour l'ensemble des actions	Le budget imparti a été suffisant pour la réalisation des actions	Les recrutements ont permis de répondre aux exigences réglementaires en termes de qualification
	Les recrutements ont permis de répondre aux exigences réglementaires en termes de taux d'encadrement	
	Les bâtiments municipaux (écoles, salles de sports...) mis à disposition des équipes d'encadrement ont été suffisants pour la mise en place d'activités et/ou pour la réalisation de spectacles	

III. C- L'efficacité des actions inscrites dans le PEDT:

L'efficacité est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints.

Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Proposer aux familles des accueils de qualité	90% des familles sont satisfaites des actions mises en place	Au moins 50% des animateurs sont qualifiés (diplômés BAFA ou équivalent)
	Aucun accident touchant un enfant ou un animateur n'est imputable à l'organisation mise en place ou aux locaux utilisés	Les contenus, les méthodes et les locaux sont adaptés aux besoins et aux capacités des enfants
Participer à l'épanouissement et à l'éveil des enfants	100% des enfants présents ont bénéficié de l'activité piscine (ACM petites et grandes vacances)	Les activités proposées sont diversifiées et adaptées à la tranche d'âge de l'enfant
		99% des enfants ayant un besoin particulier (allergie, handicap...) ont pu être inscrits aux activités prévues dans le PEDT
Favoriser les échanges	Toutes les actions prévues dans le cadre de l'intercommunalité ont été réalisées (stage BAFA, séminaire des directeurs des ACM d'été, rencontres des jeunes de 11 à 14 ans)	90% des jeunes ont apprécié les activités proposées dans le cadre des rencontres intercommunales
		90% des demandes en formation BAFA ont été satisfaites
		90% des directeurs ont participé au séminaire de formation
	Au moins 1 rencontre inter-centre par période de vacances a été réalisée et au moins 3 en mercredis loisirs	Des réunions d'information, des formations internes sont organisées régulièrement et par type d'activité
	Au moins 5 actions par an ont permis des rencontres intergénérationnelles	
Développer les relations parents / enfants / équipes d'animateurs	Les équipes d'encadrement recueillent les remarques et idées des enfants afin de répondre au mieux à leurs attentes: - Pause méridienne et Accueils périscolaires : avant chaque période de vacances - Mercredis loisirs : au moins 1 fois par trimestre - ACM petites et grandes vacances : en début de séjour et lors de l'arrivée de nouveaux inscrits	Les familles disposent de plusieurs modes d'information concernant notamment les dates, les lieux et les tarifs des actions ainsi que les périodes d'inscription
	Au moins 20% des parents sont présents aux fêtes et restitutions organisées dans le cadre des mercredis loisirs et des ACM petites et grandes vacances	

IV. LES MODALITES DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ET DE MODIFICATION PAR AVENANT

Le PEDT sera signé pour trois ans, il sera revu à l'issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions du comité de pilotage, des bilans des équipes d'encadrement et des techniciens municipaux...

V. LES SIGNATAIRES DU PEDT

Pour les représentants de l'Etat :

Le Préfet,

Le Directeur Académique des
Services de l'Education Nationale,

Monsieur Michel LALANDE

Monsieur Jean-Yves BESSOL

Pour la Commune :

Le Maire,

Monsieur Régis CAUCHE

Pour les partenaires :

Le Directeur Général de la Caf du Nord,

Monsieur Luc GRARD



**PROJET ÉDUCATIF
TERRITORIAL**

2

2017/2020



SOMMAIRE DES ANNEXES

→ EVALUATION DU PEDT 2014/2017

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

ANNEES 2014-2017



LE CONTEXTE

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a instauré une réorganisation des rythmes scolaires. Elle pouvait être mise en place pour la rentrée de septembre 2013 ou pour la rentrée de septembre 2014, au choix de communes.

Pour rappel, les directives du décret étaient les suivantes :

- 24h d'enseignement hebdomadaire sur **9 demi-journées** incluant le mercredi matin (8 demi-journée actuellement) et sur **36 semaines**
- une journée de classe de **maximum 5 heures 30** (6h actuellement)
- une demi-journée de **maximum 3 heures 30**
- une pause méridienne de **1 heure 30 au minimum** Des Activités Pédagogiques Complémentaires (**APC**) sous la responsabilité des enseignants seront organisées **en groupes restreints** afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel des autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école, en lien avec le projet éducatif territorial sur **36 heures annuelles**. Elles ne relèvent pas du temps obligatoire, elles nécessitent de recueillir l'accord des représentants légaux. Leur organisation générale est proposée par le conseil des maîtres et arrêtée par l'IEN.

La ville de Croix a souhaité mettre en place la réforme des rythmes scolaires à partir de septembre 2014 afin de prendre un temps de réflexion avec les acteurs locaux.

La démarche croisienne a été la suivante :

- Un questionnaire présentant 6 organisations de la semaine a été distribué aux familles. Ces dernières pouvaient en proposer un 7ème (mars 2013)
- Des réunions de concertation ont eu lieu avec les parents d'élèves élus et les enseignants (avril et mai 2013)
- Une réunion avec les clubs et associations a permis d'exposer la réforme, le projet croisien et de les solliciter pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (septembre 2013)

A la majorité, les décisions suivantes ont été prises :

- Les enfants ont désormais classe le mercredi matin jusqu'à 11h30 et le temps scolaire est allégé de 45 minutes les autres jours, pour une fin des enseignements à 15h45 soit:
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 15h45
Mercredi : 8h30 à 11h30
- Possibilité de décalage horaire entre l'école maternelle et l'école élémentaire de rattachement (seuls les parents d'élèves et les enseignants des écoles Raspail et J. Zay ont souhaitées décaler leurs horaires: l'école maternelle Raspail débute 10 minutes plus tôt, ceci pour faciliter les conduites des parents ayant des enfants dans 2 établissements distincts)
- Une pause méridienne de 2h.

Un projet éducatif territorial (PEDT) a été élaboré pour acter ces décisions et favoriser une meilleure articulation entre les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école.

Il présentait l'organisation des actions éducatives mises en place en cohérence avec tous les partenaires, formalisait l'engagement de chacun et fixait pour 3 ans les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation.

A l'issus de ces 3 années de fonctionnement, nous sommes en mesure de dresser le bilan présenté ci-après.

EVALUATION DU PEDT CROISIEN 2014-2017

A- La pertinence des actions inscrites dans le PEDT:

La pertinence concerne l'adéquation de l'action avec les problèmes identifiés ou les besoins réels. Elle doit être évaluée tout au long du cycle de l'action.

Type d'action	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Résultats obtenus
Pour l'ensemble des actions	90% des problèmes identifiés ont été résolus rapidement	95% des demandes des familles en terme de moyen de garde ont été satisfaites	<p>Ces objectifs ont été atteints puisque le principal problème concerne le nombre de places disponibles et seuls quelques enfants n'ont pas pu être accueillis en ACM (une dizaine d'enfants par an pour une capacité annuelle de 1 200 places). De plus, le nombre de places a été revu à la hausse pour les mercredis loisirs dès septembre 2014. Enfin, nous n'avons refusé aucune demande d'inscription pour les accueils périscolaire (matin et soir) et les TAP.</p> <p>Quelques familles souhaitent que la garderie des ACM ouvre dès 7h30 (au lieu de 8h) et jusque 18h30 (au lieu de 18h) pour harmoniser l'amplitude horaire des moyen de garde pendant les vacances avec le temps scolaire/périscolaire. Cette demande a été étudiée régulièrement pendant les 3 ans mais n'a pas été retenue en raison d'un faible besoin réel.</p>
TAP (*)	Le comité de pilotage technique s'est réuni au moins 3 fois dans l'année	90% des acteurs éducatifs (parents, enseignants, intervenants...) sont satisfaits de l'organisation mise en place	<p>Cet objectif a été partiellement atteint. Pour les TAP d'1h30, les activités proposées ont satisfait les familles et les enfants. Par contre, les TAP de 45 minutes n'ayant pas permis de mettre en place des activités qualitatives, il a été constaté un mécontentement de la part des familles. Les différentes rencontres du comité de pilotage technique ont néanmoins permis aux familles de comprendre les difficultés rencontrées quant à la mise en place d'activité : 25 minutes d'activité réelle sur les 45 minutes de prise en charge puisqu'un temps est nécessaire pour le passage aux toilettes, le pointage des présents, la répartition dans les différentes activités, le rangement. Toutefois, une réflexion commune a permis de trouver des solutions intermédiaires (mise à disposition de malles pédagogiques aux thématiques variées pour les maternelles et pour les élémentaires)</p>

EVALUATION DU PEDT CROISIEN 2014-2017

TAP (*)	Le comité de pilotage technique s'est réuni au moins 3 fois dans l'année	90% des participants sont présents aux réunions	Cet objectif a été atteint puisque l'ensemble des volontaires a été présent à chaque réunion ou s'est fait remplacer. 3 réunions ont été organisées la 1 ^{ère} année et 2 la deuxième. A l'issue de cette dernière rencontre, une proposition de réorganisation des rythmes scolaires a été faite par l'élu en charge du dossier. Les participants ont validé le fait de proposer cette nouvelle organisation aux familles. La présentation a été faite lors de la 3 ^{ème} année de fonctionnement. Les rencontres avec les familles ont eu lieu lors des conseils d'école et un conseil d'école exceptionnel a été organisé pour permettre aux membres des différents conseils d'école de voter pour ou contre cette nouvelle organisation (voir annexe 1)
	Le comité de pilotage pédagogique s'est réuni avant chaque période de vacances	90% des besoins repérés des enfants sont satisfaits 90% des enseignants, animateurs et agents municipaux sont satisfaits de l'organisation mise en place pour favoriser la continuité éducative	Cet objectif n'a pas été atteint. Seule une réunion a été réalisée sur les 3 ans, à laquelle peu d'enfants ont été présents. De plus, nous n'avons eu aucun participant lors de la seconde réunion programmée. Après consultation, il s'est avéré que les volontaires ont été peu motivés et qu'un changement de date ou d'horaire ne favoriserait pas leur présence.

(*) Nous évaluons ici la pertinence d'un nouveau projet d'action avec réévaluation et réajustement au cours de la mise en place pour être en adéquation avec les besoins du public.

EVALUATION DU PEDT CROISIEN 2014-2017

B- L'efficacité des actions inscrites dans le PEDT:

L'efficacité concerne l'utilisation rationnelle des moyens à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, humain et organisationnel). La question centrale que pose le critère d'efficacité est « l'action a-t-elle été mise en œuvre de manière optimale ? »

Type d'action	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Résultats obtenus
Pour l'ensemble des actions	Le budget imparti a été suffisant pour la réalisation des actions	Les recrutements ont permis de répondre aux exigences réglementaires en terme de qualification	Ces objectifs ont été atteints. Le budget a été suffisant pour répondre aux besoins en matériel des animations mises en place ainsi qu'aux choix de sorties pédagogiques. De plus, nous avons recruté des animateurs et directeurs en nombre suffisant. Nous disposons déjà d'un vivier important auquel nous avons proposé des heures supplémentaires pour l'encadrement des TAP. Certains sont donc passés à temps plein. Enfin, le profil des animateurs nous a permis de proposer des activités variées aux enfants (sport, culture, loisirs divers).
	Les recrutements ont permis de répondre aux exigences réglementaires en terme de taux d'encadrement		Cet objectif a été atteint pour l'ensemble des actions habilitées Jeunesse et sports. En effet, le taux d'encadrement a été respecté en toute circonstance. Nous avons profité des souplesses accordées par l'arrêté du 12 décembre 2013, modifié le 3 novembre 2014 (BAFD pour diriger un accueil regroupant plus de 80 enfants sur plus de 80 jours) dès septembre 2014 ainsi que celles accordées par le décret n°2013-707 du 2 août 2013 (taux d'encadrement assoupli en périscolaire) dès septembre 2014 pour les TAP, à partir de janvier 2016 pour les accueils périscolaires et septembre 2016 pour les mercredis loisirs.
	Les bâtiments municipaux (écoles, salles de sports...) mis à disposition des équipes d'encadrement ont été suffisants pour la mise en place d'activités et/ou pour la réalisation de spectacles		Cet objectif a été atteint pour l'ensemble des actions. En effet, la ville dispose de suffisamment de salles pour permettre un accueil de qualité aux activités variées et la réalisation de spectacles.

EVALUATION DU PEDT CROISIEN 2014-2017

C- L'efficacité des actions inscrites dans le PEDT:

L'efficacité est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints.

Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Résultats obtenus
Proposer aux familles des accueils de qualité	90% des familles sont satisfaites des actions mises en place	Au moins 50% des animateurs sont qualifiés (diplômés BAFA ou équivalent)	Si les familles n'ont pas été réellement satisfaites des activités proposées lors des TAP de 45 minutes, il n'en est pas de même pour les autres actions menées. En effet, et notamment pour les ACM, les questionnaires de satisfaction qui nous ont été remis montre un réel engouement des parents pour nos accueils (plus de 90% de satisfaction pour les activités proposées et le personnel en place quel que soit la période concernée- voir annexe 2). Enfin, au moins 90% de nos encadrants sont diplômés ou stagiaires (75% pour la pause méridienne pour laquelle nous ne demandons pas d'habilitation Jeunesse et sports)
	Aucun accident touchant un enfant ou un animateur n'est imputable à l'organisation mise en place ou aux locaux utilisés	Les contenus, les méthodes et les locaux sont adaptés aux besoins et aux capacités des enfants	Les commissions de sécurité ainsi que les inspections PMI ou Jeunesse et sport ont démontré que les locaux étaient bien adaptés et bien agencés pour l'accueil des enfants, leur bien-être et leur sécurité. De même, les inspecteurs ont apprécié la cohérence entre le contenu, les méthodes utilisées et la tranche d'âge des enfants. Enfin, aucun accident n'a été constaté du fait d'un problème de local ou d'organisation.
Participer à l'épanouissement et à l'éveil des enfants	100% des enfants présents ont bénéficié de l'activité piscine (ACM petites et grandes vacances)	Les activités proposées sont diversifiées et adaptées à la tranche d'âge de l'enfant	100% des enfants ayant accepté d'aller à la piscine ont profité de cette activité sauf en 2016 ou des soucis dans la gestion du personnel (absences trop nombreuses pour répondre à la sécurité du public et au respect de la réglementation en vigueur) a obligé la fermeture de l'établissement plusieurs jours dans la semaine lors des petites vacances. Enfin, nous vérifions que les équipes d'encadrement sont bien composées d'agents aux profils différents afin de mettre en place des animations variées (voir annexe 3). Les inspections PMI et jeunesse et sport ont mis en évidence qu'elles étaient bien adaptées à la tranche d'âge des enfants accueillis.

EVALUATION DU PEDT CROISIEN 2014-2017

<p>Participer à l'épanouissement et à l'éveil des enfants</p>		<p>99% des enfants ayant un besoin particulier (allergie, handicap...) ont pu être inscrits aux activités prévues dans le PEDT</p>	<p>Nous avons accueilli sur l'ensemble de nos activités des enfants ayant des troubles autistiques, des allergies alimentaire ou médicamenteuse et/ou des problèmes moteurs. Pour les cas les plus graves, nous avons proposé aux familles de faire un test sur quelques séances ou sur des demi-journées (ACM uniquement) et de rencontrer les encadrants pour exposer la problématique de l'enfant et transmettre les procédures à respecter. Ces rencontres peuvent avoir lieu en présence de l'infirmière municipale et/ou le médecin scolaire.</p>
<p>Favoriser les échanges</p>	<p>Toutes les actions prévues dans le cadre de l'intercommunalité ont été réalisées (stage BAFA, séminaire des directeurs des ACM d'été, rencontres des enfants de 6 à 10 ans et des jeunes de 11 à 14 ans)</p>	<p>90% des enfants et des jeunes ont apprécié les activités proposées dans le cadre des rencontres intercommunales</p>	<p>Cet objectif a été partiellement atteint puisqu'en 2016 la commune n'a pas participé à l'action « rencontre des enfants de 6 à 10 ans ». En effet, depuis quelques années, les encadrants, les coordinateurs et les responsables des 3 villes ont un avis mitigé sur l'impact réel de ces rencontres et surtout sur la plus-value que représente cette action. Chaque ville a ses contraintes qui ne permettent pas une action favorable à tous. Croix a choisi de ne plus y participer car seul 24 enfants pouvaient y participer sur les 200 inscrits. Pour 2017, une réflexion sera menée afin de déterminer si l'on poursuit ce dispositif et si oui, de quelle manière pour qu'elle soit profitable à tous.</p> <p>La rencontre des jeunes, quant à elle, rencontre chaque année un réel succès. Enfants et parents ont été satisfaits des activités proposées et de la qualité des encadrants. Les responsables et coordinateurs des différentes villes souhaitent néanmoins faire évoluer l'action. Une rencontre aura lieu prochainement en ce sens (janvier 2017).</p>
		<p>90% des demandes en formation BAFA ont été satisfaites</p>	<p>Cet objectif a été atteint. A savoir, les coordinateurs jeunesse reçoivent les jeunes postulants en entretien pour déterminer leur motivation réelle et valider ou non leur demande d'aide financière. De plus, un dispositif « aide animateur » permet aux jeunes de découvrir le métier avant de s'engager dans une formation BAFA. Cette première expérience deviendra d'ailleurs obligatoire pour bénéficier d'une prise en charge financière par la commune, de la formation de base BAFA.</p> <p>Toutes les demandes ont donc été satisfaites (soit en avance de frais, soit en tarif préférentiel). Toutefois, 3 jeunes ne sont pas allés jusqu'au bout de la formation sur les 3 dernières années (voir annexe 4).</p>

EVALUATION DU PEDT CROISIEN 2014-2017

Favoriser les échanges		90% des directeurs ont participé au séminaire de formation	Entre 98% et 100% des directeurs et adjoints croisiens ont participé au séminaire de formation sur les 3 dernières années de fonctionnement. Ils y trouvent des réponses à leurs questions, des conseils et méthodes dans la gestion des équipes et de l'administratif, pour faciliter et favoriser les liens avec les familles, dans la gestion des situations conflictuelles (entre animateurs, entre enfant et animateur, entre parents, entre parent et animateur...). Les directeurs sont très favorables à ces moments d'échanges et de formation qui leurs permettent d'évoluer et d'améliorer leur pratique.
Favoriser les échanges	Au moins 1 rencontre inter-centre par période de vacances a été réalisée et au moins 3 en mercredis loisirs	Des réunions d'information, des formations internes sont organisées régulièrement et par type d'activité	Ces objectifs n'ont pas été atteints. En effet, nous n'avons pas développé les rencontres inter-centres. Elles sont soumises au bon vouloir des autres communes et des équipes en place et nécessitent un travail en amont qui n'est pas possible à certaines périodes (principalement lors des vacances de Toussaint). Enfin, si des réunions d'information ont lieu par type d'activité plusieurs fois dans l'année, nous n'avons mis en place qu'une journée de formation interne par an. Les animateurs ayant des contrats et des statuts différents, il a été difficile jusqu'à présent de faire mieux. Néanmoins, un plan de formation interne est en cours d'élaboration. Les premières thématiques abordées seront la bientraitance et les nuisances sonores. Elles auront lieu sur site et/ou en petits groupes pour pallier les problèmes rencontrés.
	Au moins 5 actions par an ont permis des rencontres intergénérationnelles		Les rencontres intergénérationnelles font parties des orientations politiques croisiennes. A ce titre, plusieurs actions sont développées chaque année telles que : participation des enfants des mercredis loisirs à la décoration de la salle accueillant le banquet des aînés, échanges avec les résidents d'un EPADH autour d'un goûter lors des ACM et des mercredis loisirs, réalisation de compositions florales par un groupe composé d'une personne âgée et de 2 enfants, interview réalisée par les enfants auprès des résidents d'un foyer-logement (devoir de mémoire), animation d'un grand jeu par les jeunes du centre ados pour les enfants des ACM maternelles, création d'un spectacle par les enfants pour les personnes âgées et inversement, rencontre entre les jeunes et les résidents de l'EPADH autour des chants de Noël... Ces moments sont très appréciés aussi bien par les enfants et les jeunes que par les personnes âgées et le personnel de l'EPADH ou du foyer logement. Un partenariat solide s'est donc créé qui permettra sans nul doute la réalisation d'actions nouvelles dans les années à venir.

EVALUATION DU PEDT CROISIEN 2014-2017

Développer les relations parents / enfants / équipes d'animateurs	<p>Les équipes d'encadrement recueillent les remarques et idées des enfants afin de répondre au mieux à leurs attentes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pause méridienne, Accueils périscolaires, TAP : avant chaque période de vacances - Mercredis loisirs : au moins 1 fois par trimestre - ACM petites et grandes vacances : en début de séjour et lors de l'arrivée de nouveaux inscrits 	<p>Les familles disposent de plusieurs modes d'information concernant notamment les dates, les lieux et les tarifs des actions ainsi que les périodes d'inscription</p>	<p>Les enfants donnent leurs idées d'activités tout au long de la période et donc, pas forcément avant chaque période de vacances ou 1 fois par trimestre... Sur certains sites, des réunions « bilan » ont lieu à chaque fin de semaine pour déterminer avec les enfants ce qui a bien fonctionné, ce qui est à améliorer, ce que les enfants attendent, ce que les animateurs attendent, les points du règlement qui n'ont pas été respectés, etc...</p> <p>Sur d'autres sites, des boîtes à idées sont mises à disposition des enfants et les « idées » proposées et réalisables sont insérées dans le planning d'activités.</p> <p>Tous les enfants scolarisés, aussi bien dans le public que dans le privé, ont été destinataires d'un dossier présentant les différents modes de gardes périscolaires et extrascolaires, les modalités d'inscription et les tarifs (avril de l'année n-1). Pour ce qui concerne les ACM et les mercredis loisirs, les périodes d'inscription sont indiquées dans l'onglet « activité » du site « espace familles ». De plus, un mois avant la période d'inscription, une alerte est visible dans l'encart « actualité » et un mail est envoyé aux familles. De même, les animateurs de terrain informent les parents des dates d'inscription de vive voix. Enfin, des flyers sont à disposition au pôle Education.</p>
	<p>Au moins 20% des parents sont présents aux fêtes et restitutions organisées dans le cadre des TAP, des mercredis loisirs et des ACM petites et grandes vacances</p>		<p>Nous n'avons pas organisé de restitution à la fin des TAP mais nous pouvons affirmer que l'objectif est atteint pour les mercredis loisirs et les ACM petites et grandes vacances. En effet, des moments d'échanges sont organisés avec les familles sous forme de petit déjeuner ou de goûter auxquels les familles participent volontiers. De plus, au moins 25% des parents sont présents lors des fêtes de fin de période ou de session.</p>

EVALUATION DU PEDT CROISIEN 2014-2017

ANNEXES

ANNEXE 1 : Compte-rendu des premier et dernier comités de pilotage TAP

COMPTE-RENDU COMITE DE PILOTAGE DU 2 avril 2015

Présents : Vanderstuyf Arnould, Califano Mario, Livemont Valérie, Fouley Aurélie, Moncheaux Françoise, Guessad Ali, El Youssoufi Eliane, Thumerelle Virginie, Minard Elodie, Desquien Bruno, Dorchy Yasmina, Truffaut Amaury

Excusés : Grison Andrée, Pierrache Carole, Six Laurent, Vandenhaeghe Anne-Flore

Absents : Kieliszek Corinne, Joly Anne, De Roos Mélanie

Rapporteur : Grégorcic Katia

1/ BILAN

- **Positif :**

- Locaux adaptés et en nombre suffisant, bonne collaboration avec les enseignants
- Les enfants se sont bien adaptés à l'organisation et apprécient, dans la grande majorité, les activités
- Selon les sites, les enfants préfèrent les projets par période ou les activités à la journée
- Les activités en grand TAP sont très appréciées par les enfants : la préférence entre musique, activités sportives et nautiques est variable selon les sites
- Les équipes sont assez stables depuis septembre ce qui permet de donner des repères aux enfants et d'améliorer le fonctionnement de jour en jour

- **Négatif :**

- Les enfants sont fatigués mais est-ce le fait des TAP ?
- Les enfants ne veulent pas faire d'activités artistiques dans la plupart des sites
- Il faut régulièrement modifier le planning d'activités pour s'adapter à l'état de fatigue ou d'énerverment des enfants
- Il est difficile de mettre en place des activités de 20 min.
- Les enfants aimeraient faire des activités libres du type récréation et d'être moins cadrés

- **Exemples d'activités proposées :**

- Activités manuelles : Photophore, horloge, fleur, porte clé, couronne des rois, carte St Valentin, calendrier de l'avent, mandalas, masques de carnaval, panier de pâques, création de jeux de sociétés
- Jeux : Thèque, Foot-thèque, poule renard vipère, fureur, boxe K, jeux de balles, parcours de motricité, jeux musicaux, jeux de mime, jeux sportifs, Ultimate, jeux de société,
- Activités artistiques : Danse, chant, théâtre, musique (percussions brésiliennes),

Les familles demandent à ce que les enfants puissent ramener à la maison les réalisations faites en activités manuelles.

Elles souhaiteraient que chaque école, par période, puisse bénéficier des compétences spécifiques des animateurs (théâtre, danse, musique, arts plastiques). M. Vanderstuyf ne souhaite pas déstabiliser les

équipes en faisant bouger en permanence ces animateurs mais un changement de site d'une année à l'autre sera envisagé.

Les parents souhaitent connaître la différence entre les activités mises en place pendant les TAP et celles de la garderie : les activités de garderie sont plus basiques et un temps libre est laissé aux enfants après le goûter (certains font leurs devoirs et d'autres jouent dans la cours ou dans les salles d'activités).

2/ RAPPEL DE CE QUI A ETE MIS EN PLACE SUITE AU 1^{er} COFIL :

- **Horaires** : les parents ne peuvent pas récupérer leur enfant avant 16h30. Cette disposition a été plébiscitée par l'ensemble des acteurs et a permis d'améliorer très sensiblement les conditions de déroulement des TAP.

Pose souci pour les parents ayant une fratrie (temps de trajet entre maternelle et élémentaire)

- **Amélioration de la communication** :

- **Plannings TAP** sont en ligne sur l'espace famille en plus d'être affichés sur site
- **Nom et coordonnées téléphonique des référents** : un mail a été envoyé à chaque famille via le site Espace famille + des cartes de visite ont été réalisées et vont être distribuées très prochainement (semaine prochaine)

3/ CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX :

Des conventions ont été établies avec les directeurs d'école. Ces conventions présentent :

- la liste des espaces et du matériel mis à disposition des TAP
- les modalités de prises en charge des enfants entre temps scolaire et temps péri et extra-scolaire (garderie matin, pause méridienne, TAP et mercredis loisirs)

4/ COÛT DES TAP

- Dépenses de fonctionnement: 119 220€
- Recette famille : 54 066€
- PSO: 10 826€
- Fond d'amorçage (prorata pour 4 mois): 25 683€

Coût par enfant: 119 220€ pour 21 651 heures/enfants soit 5.51€ par enfant

Une discussion s'engage entre les différentes personnes présentes sur le montant des TAP. Une nouvelle fois, M. Vanderstuyf confirme qu'une étude est en cours pour étudier une baisse des coûts pour les familles dans la mesure où l'Etat a confirmé la pérennisation du fond d'amorçage qui devient un fond de soutien. On ne connaît pas le montant qui sera attribué. La CAF confirme que la PSO est prévue jusqu'en août 2017. Elle rappelle que les financements habituels se basent sur une répartition du type : 1/3 pour la CAF, 1/3 pour les familles et 1/3 pour la commune.

Certains souhaitent que l'effort porte sur les tranches du coefficient les plus basses. Monsieur Vanderstuyf souhaite pour sa part l'étendre aussi aux familles dont les revenus sont moyens et sur lesquelles pèsent de nombreuses contraintes financières. Le sujet sera étudié en commission enseignement.

5/ TAP pour les MATERNELLES

Les familles ne souhaitent pas que des TAP long (1h30) soient proposés en maternelle. Cette décision est soutenue par les enseignants. Décision est donc prise de rester sur le format actuel.

Une proposition est faite de mettre en place des valises pédagogiques qui tourneraient dans les écoles maternelles pour varier les possibilités.

Les familles sont favorables à la mise en place de malles pédagogiques pour travailler sur une thématique par période avec cette tranche d'âge.

Exemple de malle :

- Découvrir les 5 sens
- Eveil musical
- Expression corporelle et activités motrices
- Autour des contes
- Découvrir le monde en s'amusant

Leur achat pour une mise en circulation à la prochaine rentrée sera donc mise à l'étude.

COMPTE-RENDU COMITE DE PILOTAGE DU 10 mars 2016

Présents : Vanderstuyf Arnould, Gryson Andrée, Kieliszek Corinne, Livemont Valérie, Joriatti Kévin, Moncheaux Françoise, Guessad Ali, El Youssef Eliane, Fontaine Nathalie, Minard Elodie, Desquien Bruno, Régnier Isabelle

Excusés : Desprez Patrick, Pierrache Carole, Six Laurent,

Absents : Califano Mario, Joly Anne

Rapporteur : Grégorcic Katia

1/ Rappel de ce qui avait été demandé suite au dernier comité de pilotage

- Charte d'occupation des locaux : la charte a été mise en place et est appréciée par les enseignants
- Baisse des tarifs : la baisse des tarifs a été appréciée par les familles, notamment pour les TAP d'1h30
- Bilan des activités 1h30 (associations sportives) : les associations participant à l'animation des TAP ont signé une convention avec la collectivité.

Question : *Les familles présentent demandent s'il est possible pour ces associations d'intervenir en maternelle ?*

Réponse : *Ceci est difficile par rapport à l'âge des enfants sachant que la majorité des associations n'accueillent pas d'enfants de moins de 6 ans et que ceci est renforcé par un problème de qualification des encadrants.*

- Bilan des activités 45min : Les activités sont adaptées à l'état de fatigue et aux envies des enfants.

Remarque : *Mme Régnier déplore qu'il n'y ait pas plus de communication auprès des parents quand le planning affiché est modifié (même si elle comprend bien qu'il est nécessaire de ne pas forcer les enfants).*

Réponse : *La Mairie reverra donc, avec ses équipes, sa façon de communiquer*

- Malles maternelles et élémentaires : A la demande des membres du Comité de pilotage, des malles maternelles ont été créées. Elles sont actuellement au nombre de 2 et un planning a été déterminé

afin que toutes les écoles puissent en bénéficier. Le projet est de compléter ces achats d'année en année. Pour la rentrée scolaire 2016-2017, 2 nouvelles malles seront créées.

2/ Proposition de réflexion sur une réorganisation des rythmes scolaires

La commune de Croix souhaite :

- Stabiliser et professionnaliser ses équipes encadrantes. De plus, pour proposer des activités thématiques (ex : arts plastiques), nous avons besoin des spécificités des animateurs.
- Développer la collaboration avec la MJC. Actuellement, ce partenariat n'est pas effectif car le format actuel ne leur permet pas d'intervenir (TAP de 45 min trop court et TAP d'1h30 aux mêmes horaires que les ateliers de la MJC).

De plus, comme l'organisation des TAP a été élaborée pour 3 ans, il nous est possible de revoir le projet et le modifier pour la rentrée de septembre 2017.

La proposition est la suivante :

- Maintenir l'école le mercredi matin
- Banaliser une demi-journée, libérée de travail afin d'y réaliser des TAP
- Finir les 3 autres journées d'école à 16h30

Les avantages seraient les suivants :

- Améliorer les conditions de prise en charge des enfants, notamment en maternelles : sorties possibles, activités plus intéressantes et qualitatives...
- Stabiliser et professionnaliser une équipe qui tournerait sur les différents après-midi de TAP.

A savoir, une réflexion sur la tarification des services aux usagers/familles est actuellement en cours et prendrait en compte cette nouvelle organisation, si elle a lieu.

Si les membres du Comité de pilotage sont favorables à la proposition, la commune sollicitera l'avis de l'ensemble des familles par l'intermédiaire des conseils d'école.

Plusieurs inquiétudes et propositions ont été formulées :

- Pour les TPS/PS : une sieste est nécessaire pour les enfants en début d'après-midi. Avec cette proposition, ils n'auront jamais 3h réelles de TAP
- La proposition va à l'encontre de l'esprit de la réforme qui voulait une diminution du temps d'école par jour.
- Les enfants risquent d'être plus fatigués car ils vont cumuler sur la semaine 6h d'enseignement par jour pendant 3 jours + 3h d'enseignement le mercredi matin + 3h de TAP.
- La proposition pourrait engendrer un conflit entre les écoles si l'après-midi de TAP n'est pas le même pour tous.

M. Vanderstuyf rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue l'intérêt de l'enfant...

- N'est-il pas possible de faire 2 X 1h30 de TAP par semaine ? Pour les enseignants présents, cette solution ne sera pas plus favorable à l'enseignement scolaire.

- Pourquoi ne pas déterminer 2 après-midi par semaine mais pour des niveaux de classe différents : 1 pour les CP/CE1 et CE2 ; 1 pour les CM1/CM2 ?

Après l'intervention de M. Desquien précisant que pour son enfant d'âge élémentaire, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires n'a pas eu d'impact significatif sur son niveau de fatigue, les membres du comité de pilotage en sont venus à la conclusion que l'impact n'était pas le même pour les maternelles que pour les élémentaires.

Mme Livemont, de la Caisse d'Allocations Familiales, précise qu'il est tout à fait possible de mettre en place deux systèmes différents puisque les élémentaires et les maternelles n'avaient pas les mêmes besoins. En effet, la répercussion de la réforme n'est pas la même en fonction des tranches d'âge.

M. Vanderstuyf indique que la mise en place de deux systèmes différents peut être compliqué pour les familles, principalement pour celles dont les enfants ne vont pas aux TAP et qui ont un enfant en maternelle et un en élémentaire...

Les familles seront donc sollicitées lors des conseils d'école pour obtenir leur avis.

ANNEXE 2 : Satisfaction des familles

A chaque session de vacances scolaires, nous distribuons un questionnaire de satisfaction aux familles. Ce questionnaire est anonyme. Toutes les familles ne jugent pas utile de nous le restituer...

Le questionnaire adressé aux familles est le suivant :



ENQUÊTE A L'INTENTION DES FAMILLES

DIRECTION EJS /LOISIRS

avant le centre

1- Comment avez-vous été informés des dates d'inscriptions ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Sur place au service espace famille | <input type="checkbox"/> Par le tract reçu à l'école |
| <input type="checkbox"/> Par courriel | <input type="checkbox"/> Autre (merci de préciser) |

pendant le centre

2- Avez-vous consulté le projet éducatif de la ville et le projet pédagogique de l'accueil ?
Si oui, sur quel support ?

- Sur le site espace famille
- Affichage sur le lieu d'accueil
- Autre (merci de préciser)

3- Votre enfant a-t-il apprécié les activités ?

- ☺ ☹ ☹

4- Votre enfant a-t-il apprécié les repas ?

- ☺ ☹ ☹

5- Avez-vous consulté les menus ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Sur le site espace famille | <input type="checkbox"/> Pendant le centre (différents affichages dans la structure d'accueil) |
| <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Je n'ai pas pu consulter les menus |

6- Comment avez-vous trouvé l'équipe d'animation ?

- ☺ ☹ ☹

7- D'une manière générale, votre enfant a-t-il aimé le centre ?

- ☺ ☹ ☹

8- OBSERVATIONS :

Le pourcentage de parents satisfaits (☺) vous est présenté ci-dessous :

	Toussaint 2014	Hiver 2015	Printemps 2015	Juillet 2015	Août 2015	Toussaint 2015
Votre enfant a-t 'il apprécié les activités?	91%	89%	98%	91%	91%	93%
Votre enfant a-t 'il apprécié les repas ?	65%	59%	77%	78%	78%	72%
Comment avez-vous trouvé l'équipe d'animation?	96%	94%	95%	99%	99%	96%
D'une manière générale votre enfant a-t-il apprécié le centre ?	96%	93%	95%	97%	97%	99%

	Hiver 2016	Printemps 2016	Juillet 2016	Août 2016	Toussaint 2016	Hiver 2017
Votre enfant a-t 'il apprécié les activités?	94%	95%	94%	95%	99%	
Votre enfant a-t 'il apprécié les repas ?	68%	66%	75%	63%	90%	
Comment avez-vous trouvé l'équipe d'animation?	97%	99%	96%	98%	99%	
D'une manière générale votre enfant a-t-il apprécié le centre ?	96%	96%	92%	97%	97%	

ANNEXE 3 : Exemple de plannings d'activités des accueils périscolaires

1/ Mercredis loisirs :

Exemple du site Lucie Aubrac (maternelle) :

	Mercredi 06/01	Mercredi 13/01	Mercredi 20/01	Mercredi 27/01	Mercredi 03/02
2 / 3 ans	Couronne des rois Marionette Coccinelle Carte de vœux	Tablier de jardinier Chenille de terre Couronne des rois	Après-midi Jocker	Arbre à bijoux Boite à bisous Masque carnaval	Marque page Petite main St valentin
4 / 5 ans	Couronne des rois et reines	Carte de vœux Freque d'hiver	Après-midi Jocker	Champignon magique Fabrique ton minion	Jeux musicaux St valentin
5 / 6 ans	Couronne des rois Activité manuelle	Poule Renars Vipère	Après-midi Jocker	Chant + Jeux musicaux	Qui aime qui St Valentin

Exemple du site Jean Lebas (élémentaire) :

	Mercredi 4 Janvier	Mercredi 11 Janvier	Mercredi 18 Janvier	Mercredi 25 Janvier	Mercredi 1 Février	Mercredi 8 Février
6 / 10 ans	Après -midi Jocker	Piscine (gp 16 petits) Inter centre Hellemmes Galette des Rois Couronnes	Piscine (gp 16 grands) Tableau champignons d'automne Fresque Lunette 3 D Animaux rigolos	Piscine (gp 16 petits) Jeu de miroir Photophore Arbre généalogique	Boxe k Bracelet brésilien Cocotte Piscine (gp 16 grands)	Grand Jeu "CLUEDO" Piscine (gp 16 petits)

2/ Pause méridienne :

Exemple du site Voltaire (maternelle) :

2 ans 1/2 à 3 ans	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Avant repas	Fond peinture prairie	Temps lecture sur les animaux	Jeux sportifs	Peinture Jeux de société
REPAS				
Après repas	Sieste	Sieste	Sieste	Sieste

4 / 5 ans	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Avant repas	Travail sur le thème de l'école (La ferme pour décoration de la cantine)	Lecture sur le thème : "la ferme"	Travail en continue sur le thème de la ferme	Lecture Jeux libres
REPAS				
Après repas	Temps calme	Temps calme	Temps calme	Temps calme

Exemple du site Lucie Aubrac (élémentaire) : Période de septembre à octobre 2016

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Avant manger	Loup Bougie	Jeux société	Quizz	Table ronde Débat/Echange (Régulation de la semaine)
repas				
Après manger	Epervier	Concours de dessin (thème imposé)	Jeu dessiné c'est gagné !	Table ronde Débat/Echange (Régulation de la semaine)

3/ TAP :

Exemple du site La Fontaine (maternelle) : (dernier trimestre 2016)

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Septembre	Fabrication d'épouvantail d'automne	Fabrication d'épouvantail d'automne	TAP plaisir (jeux, chants...)	Fabrication d'épouvantail d'automne
Octobre	Attrape citrouille	TAP plaisir (jeux, chants...)	Attrape citrouille	Attrape citrouille
Novembre	Décorations de Noël (bougeoir)	Décorations de Noël (bougeoir)	Décorations de Noël (bougeoir)	TAP loisirs (sport, jeux de société)
Décembre	Décorations de Noël (déco sapin)	Décorations de Noël (déco sapin)	TAP loisirs (sport, jeux de société)	Décorations de Noël (déco sapin)

Exemple du site Malraux (élémentaire) : (dernier trimestre 2016)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Sept	Charte de vie	Planning à taches	Grand TAP + Boîtes à Idées	Décoration
Oct	En route vers Halloween (jeux, activités artistiques autour du thème)	En route vers Halloween (jeux, activités artistiques autour du thème)	Grand TAP + En route vers Halloween (jeux, activités artistiques autour du thème)	En route vers Halloween (jeux, activités artistiques autour du thème)
Nov	Attrapons l'Automne arbre d'automne légumes et fruits d'automne	Attrapons l'Automne arbre d'automne légumes et fruits d'automne	Grand TAP + jeux de société	Temps libre organisé
Déc	En route vers Noël (décoration)	En route vers Noël (décoration)	Grand TAP + En route vers Noël (décoration)	Temps libre organisé

4/ Accueil périscolaire Soir :

Exemple du site Raspail (maternelle) : (dernier trimestre 2016)

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Septembre	Jeux de connaissance Puzzle Coloriage Lecture	Dessin sur la nature Carte décorative Porte-clé Jeux extérieurs	Finition des activités précédantes	Parcours Cadre nature jeux sportifs coloriage
Octobre	Dessin libre jeux sportifs masque puzzle	Jeux libre Fleur murale Lecture	Finition fleur murale Fresque	Dessin sur halloween carte décorative "halloween" jeux libre
Novembre	Sapin mosaïque Boule de Noël	Coloriage et guirlande	Sapin mosaïque Boule de Noël	Coloriage et guirlande
Décembre	Père Noël "Pantin" Coloriage	Jeux sportifs jeux libres	Père Noël "Pantin" Coloriage	Jeux sportifs jeux libres

Exemple du groupe scolaire Lucie Aubrac (maternelle + élémentaire) : (dernier trimestre 2016)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
ELEMENTAIRE	Jeux de société	Epervier Queue du dragon Balle aux prisonniers	Théâtre	4 coins (jeux libres)
MATERNELLE	Jeux intérieurs ou extérieurs (Ballon, craie, cerceaux) Lecture	Jeux de construction Jeux de la ferme	Déco salle de jeu Dessin avec différents matériaux	4 coins (jeux libres)

ANNEXE 4 : Participation des jeunes croisiens aux formations BAFA

2 dispositifs sont mis en place :

- les jeunes bénéficiant d'une avance de frais (ils doivent ensuite travailler sur nos ACM afin de rembourser 80% du montant de la formation)
- les jeunes bénéficiant d'un tarif préférentiel négocié par la commune auprès du prestataire de formation (ils n'ont pas l'obligation ensuite de travailler dans nos ACM)